

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6.357.691 euros  
1-3 rue La Fayette, 75009 Paris  
RCS Paris B 431 373 471

**Détail du programme de rachat d'actions  
autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 février 2007**

**I. BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT**

Le présent programme de rachat d'actions constitue le premier programme dont la mise en œuvre a été décidée par le directoire de la société Adenclassifieds (la « Société ») depuis l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

La Société ne détient à ce jour aucune de ses propres actions.

**II. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Le présent programme de rachat d'actions a pour objectifs :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, ainsi que la réalisation de toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières ;
- l'attribution des actions rachetées aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution gratuite d'actions, ainsi que la réalisation de toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;
- la conservation des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ; et/ou
- l'annulation de tout ou partie des actions rachetées, par voie de réduction du capital social de la Société.

La réalisation de ces objectifs se fera dans le cadre de la réglementation en vigueur, et notamment des dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et des pratiques de marché complémentaire admises par l'Autorité des marchés financiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif d'animation du marché secondaire et de liquidité de l'action Adenclassifieds, la Société a conclu le 19 avril 2007 avec Natexis Bleichroeder un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

### III. CADRE JURIDIQUE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Lors de sa réunion du 13 avril 2007, le directoire de la Société a décidé, sur autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 20 février 2007, de mettre en œuvre le présent programme de rachat d'actions.

### IV. MODALITES DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

#### A. Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à la réalisation du présent programme de rachat d'actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 20 février 2007 a :

- fixé la part maximale du capital social que la Société pourra acquérir à 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société ;
- décidé que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation du présent programme de rachat d'actions est de 20.000.000 €, étant précisé que, conformément au contrat de liquidité conclu le 19 avril 2007, la Société mettra à la disposition de Natexis Bleichroeder une somme de 400.000 euros au titre dudit contrat de liquidité.

Dans les limites énumérées ci-dessus, la Société entend pouvoir utiliser l'intégralité du présent programme de rachat d'actions.

Le prix d'achat unitaire maximum est de 70,00 euros, correspondant à 200 % du prix des actions de la Société offertes au public dans le cadre de son introduction en bourse.

Le prix d'achat unitaire minimum est de 17,50 euros, correspondant à 50 % du prix des actions de la Société offertes au public dans le cadre de son introduction en bourse.

#### B. Caractéristiques des actions

Nature des actions : Actions ordinaires Adenclassifieds, admises aux négociations sur le compartiment B du marché Eurolist d'Euronext Paris

Mnémonique : ADEN

Code ISIN : FR0004053932

#### C. Durée et calendrier du présent programme de rachat d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 20 février 2007, le présent programme de rachat d'actions peut être mis en œuvre jusqu'au 20 août 2008 inclus, soit à l'échéance d'une période de 18 mois à compter de la date de ladite assemblée.

Pendant la réalisation du présent programme de rachat d'actions, toute modification significative de l'une des informations énumérées dans le présent document sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées par l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.